

Vélizy, 4 février 2026

Tardif Eric  
<adresse>

Monsieur le Maire,  
2 place de l'Hôtel de Ville  
78140 Vélizy-Villacoublay  
[marcelsembat@velizy-villacoublay.fr](mailto:marcelsembat@velizy-villacoublay.fr)

### **Objet : Contribution à la concertation préalable – Requalification Marcel Sembat**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Résident de la rue Molière, je souhaite consigner officiellement mon opposition au projet de requalification de la rue Marcel Sembat. Je tiens à exprimer aussi ma profonde indignation tant sur le fond du dossier que sur la méthode employée.

#### **1. Un calendrier électoral inacceptable.**

Je suis profondément choqué de voir cette procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) lancée à moins de 8 semaines des élections municipales. **Il n'existe aucun caractère d'urgence** justifiant une telle précipitation. Engager l'avenir du quartier et les finances de la ville pour les décennies à venir à la veille d'un scrutin majeur s'apparente à un passage en force. La courtoisie républicaine aurait dû conduire à laisser aux véliziens le choix de valider ce projet lors du vote souverain.

#### **2. Absence de justification de l'Utilité Publique.**

L'Utilité Publique suppose que l'intérêt général l'emporte sur les droits de propriété. Or :

- **Urgence nulle** : Le tramway T6 fonctionne depuis des années et la voirie est stabilisée. Rien n'impose une destruction immédiate du bâti.
- **Besoins non prouvés** : La construction de logements collectifs privés sert des intérêts financiers avant tout.
- **Alternative ignorée** : Une réhabilitation légère et une piétonisation respectueuse de "*l'esprit village*" rempliraient les objectifs de qualité de vie sans les traumatismes prévus.

#### **3. Destruction du patrimoine et brutalité sociale**

- **Patrimoine architectural et identitaire** : Le projet prévoit la démolition de l'Espace Jeunesse, ancien conservatoire de musique. Ce bâtiment est architecturalement homogène au Groupe Ferdinand Buisson (pourtant classé comme exceptionnel dans

le document). Sa destruction serait une perte irréparable pour l'identité de Vélizy-Villacoublay.

- **Protection des maisons en meulière** : Je tiens à souligner que ce projet menace des maisons en meulière, typiques et de plus en plus rares dans notre région. Ces constructions ne sont pas de simples bâtisses, elles constituent l'âme architecturale de l'Île-de-France et le charme historique de notre quartier. Comme le soulignent de nombreux experts et défenseurs du patrimoine (cf. réflexions sur la protection du bâti ancien en Île-de-France), ces maisons possèdent une valeur patrimoniale et esthétique qui mérite une protection stricte plutôt qu'une démolition au profit de béton standardisé. Détruire ce "*petit patrimoine*" est une erreur urbanistique irréversible.
- **Impact Humain** : Les menaces d'expulsion et le stress intense imposé à nos aînés — dont certains de 86 ans souffrent de troubles cardiaques aggravés par cette situation — témoignent d'une cruauté sociale injustifiable.

#### 4. Opacité du partenariat promoteur

Nous dénonçons le manque de transparence concernant le choix systématique du **même promoteur immobilier pour la troisième fois**. Ce monopole de fait, couplé à l'absence de mise en concurrence réelle depuis les annonces de 2017 (déjà rejetées par les habitants), entache gravement la crédibilité et l'éthique du projet.

#### 5. Nuisances et report de stationnement

La densification saturera les **rues du Clos**. Le report des véhicules vers ces zones résidentielles déjà contraintes créera un chaos quotidien et une dévaluation de notre cadre de vie.

---

### Conclusion

Nous demandons le **retrait immédiat de cette DUP** et l'arrêt de la concertation jusqu'à l'installation de la prochaine équipe municipale.

Nous exigeons un projet privilégiant la **piétonisation** et le respect de l'existant plutôt qu'une opération de promotion immobilière massive.

Eric Tardif  
tête de Liste  
« Vivre à Vélizy »

PJ. Photos : (1) Maison en meulières, (2) Espace Jeunesse et (3) un des habitants menacés d'expulsion rue Marcel Sembat, (4) (5) (6) (7) les stationnements dans les rues adjacentes



(1)



(2)



(3)



(4)



(5)



(7)



(6)